

Co-construire avec les pouvoirs publics : mission possible ? #1
Mercredi 3 juin - compte-rendu

Témoignage de Josette Wynants, du conseil citoyen Marlioz à Aix-les-Bains :

- le conseil citoyen existe depuis juin 2015. Il est composé de 2 collèges de 6 personnes chacun (habitants et acteurs locaux) ;
- dès janvier 2016, une première réunion locale a été organisée pour faire connaître le conseil et expliquer aux habitants sa raison d'être : « co-construire le nouveau Marlioz » ;
- en Mai 2016, une nouvelle rencontre a été organisée, en collaboration avec le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE), intitulée « Marlioz vu du ciel ». Des cartes du quartier étaient présentées aux habitants, sur lesquelles ils pouvaient indiquer les points forts et les points faibles du quartier ;
- en plus de cela, le Maire a présenté le conseil citoyen lors d'une réunion publique, en invitant les habitants à nous rencontrer pour exprimer leurs besoins ;
- en 2017 : 8 ateliers de concertation sur le nouveau quartier ont été organisés avec les habitants, en présence du cabinet d'architecte lors de la dernière rencontre ;
- pour clore ce travail, les habitants ont été invités à la signature de la convention de renouvellement urbain à Marlioz, qui intégrait assez fidèlement les retours exprimés lors des ateliers de concertation ;
- par ailleurs, le conseil citoyen est accueilli dans le comité de pilotage et le comité technique du contrat de ville (2 représentants dans chaque comité). Les représentants de l'agglomération et de la ville sont agréablement surpris d'être face à des habitants qui ont des idées et des projets, et qui ne sont pas dans la revendication systématique. Nous essayons d'être le plus neutres possibles : nous faisons passer les messages dans les deux sens : des habitants vers les institutions, et inversement.
- enfin, nous avons été invité par la Caisse d'allocation familiales à porter un Espace de vie sociale (EVS) dans le quartier ;

Compléments apportés par Pascale Fresso, animatrice du conseil :

Plusieurs éléments concourent à la bonne dynamique de co-construction à Marlioz :

- > un agent de l'agglomération qui y croyait vraiment dès le départ et qui a tout fait pour le conseil fonctionne ;
- > un cabinet indépendant qui anime et accompagne le conseil citoyen ;
- > une volonté très forte de s'appuyer sur le tirage au sort pour les membres du collège habitant. « On y croit toujours ! » ;
- > nous ne voulons pas d'agressivité et de conflit permanent. Nous travaillons sur la communication bienveillante, un climat harmonieux et constructif. Dès qu'il y a un franchissement de ces règles (intégrées clairement dans le règlement intérieur du conseil), il y a un recadrage du conseiller ;
- > il y a eu des actions engagées très tôt (notamment « Marlioz vu du ciel ») avec retour favorable de la presse. Une bonne dynamique dès le départ ;
- > un « noyau dur » de conseillers excellent, avec une grande qualité personnelle des membres : engagement, rigueur, réactivité.

Les échanges avec les participants ont permis de pointer les éléments suivants :

- > le conseil citoyen de Marlioz s'est fixé une règle : entre 10 et 15 membres maximum. Au-delà il est difficile de travailler ensemble ;
- > il est important d'annoncer clairement les principes de fonctionnement, notamment l'approche constructive et positive. Il faut recadrer les personnes trop agressives ;
- > quand on fait un tour de table ou quand on travaille sur un thème, il est important d'offrir la possibilité de dire une chose négative ET une chose positive, sinon on se focalise naturellement sur le négatif ;
- > il est également important de travailler sur des domaines sur lesquels il y a des perspectives, une influence possible. Il y a des sujets qui intéressent beaucoup les habitants mais sur lesquels le conseil n'a pas forcément prise (par exemple la voirie), dans ce cas il vaut mieux ne pas les aborder, sous peine de placer les conseillers en situation d'impuissance. La dynamique vertueuse est la suivante : être acteur sur un sujet > voir les retours de son travail > recevoir de la reconnaissance > produire de la satisfaction ;
- > si quelqu'un a un rôle à toutes les réunions, il faut que cette personne change d'attitude ou parte ;
- > par ailleurs, le règlement intérieur est clair : les membres qui sont absents 3 fois de suite sans excuse, ou absent 50% du temps, sont automatiquement exclus. Cela permet de libérer des places pour des nouveaux membres ;
- > il ne faut pas attendre d'être « au bord du gouffre » pour chercher de nouveaux membres, cela doit être une préoccupation constante ;
- > dans les comités de pilotage du contrat de ville, il ne faut pas être toujours être « contre », il faut dire les choses gentiment, mais les dire quand même. « Le pouvoir, ça se prend » ;
- > la méthode de travail au sein du conseil est la suivante : on donne la parole à chacun sur le thème : « Qu'est-ce qu'on veut faire ? Quelle thématique veut-on aborder ? » Un brainstorming s'en suit qui permet de construire un plan à moyen terme.
- > pour qu'un conseil citoyen fonctionne, il faut qu'il soit sollicité ET que lui-même fasse des propositions. Et pour cela, il doit être suffisamment bien organisé. **L'organisation est donc un maître-mot** et les règles qui en découlent doivent absolument être l'objet d'un travail dans chaque conseil : « Comment voulons-nous nous organiser ? »

Documents à télécharger :

- [le règlement intérieur du conseil citoyen de Marlioz](#)
- [la plaquette de présentation du conseil](#)